



## Compte rendu des élus BIATSS de l'UNSA CA UL 19/10/2012

### **Préambule au CA**

Le CA est précédé d'une intervention d'une délégation d'étudiantes de la licence « culture et communication », qui devrait être scindée en 2 l'an prochain : « info-communication » et « culture et société ». Ce seront alors deux licences différentes, et la licence "culture et société" a reçu un avis défavorable du Ministère (non définitif) : des risques graves que des étudiants se retrouvent sans diplôme (le 1/3 qui choisirait l'an prochain « culture et société ») sont évoqués. Les étudiants se plaignent de ne pas recevoir suffisamment d'informations. Ils ont l'impression qu'on veut les diviser et les empêcher de se mobiliser.

Le Président répond qu'étant donné ce défaut de communication exprimé, les étudiants recevront en début de semaine prochaine les informations que l'UL possède sur ce dossier. Des échanges avec le Ministère sont en cours et la négociation n'a pas encore commencé. L'UL peut contacter les experts qui ont émis un avis défavorable pour discuter des points d'achoppement. S'il y a des critiques infondées, il sera nécessaire de mieux s'expliquer et si elles sont fondées, il faudra voir comment adapter la maquette afin d'y répondre.

### **Ordre du jour du CA**

Le Président ouvre le CA à 14h10 par le point 2 de l'ordre du jour concernant la fixation des indemnités de jury et la rémunération des activités de formation des personnels. Il laisse la parole à la VP moyens.

Cette dernière, pour la partie formation, indique qu'un nouveau décret remplace celui de 1956. On est bien ici dans le cadre de la formation des personnels. On retrouve des tarifs à peu près identiques à ceux votés précédemment dans les quatre Universités. Pour les conférences exceptionnelles, il est proposé de voter une marge plutôt qu'un tarif unique.

**Votre élu BIATSS de l'UNSA** demande pourquoi les aspects expertise sont sans objet pour les BIATSS ?

Une représentante du collège B renchérit en précisant que cela ne coûterait rien de mettre sur le même pied d'égalité tous les personnels.

**Votre élue BIATSS de l'UNSA** indique que dans les BIATSS, on trouve par exemple des IGR HDR qui donc possèdent clairement une expertise.

Le Président propose alors qu'on uniformise les tarifs pour tous les personnels.

Avant qu'il soit procédé au vote, il liste les 7 procurations reçues.

**Vote** : unanimité pour les tarifs harmonisés à toutes les catégories de personnels.

La VP moyens présente alors le deuxième tableau donnant les tarifs des indemnités de jury. Elle précise que la référence au concours GEIPI 2012 est due au fait qu'il s'agit d'une régularisation pour un service déjà effectué. Par ailleurs, le montant élevé proposé pour la rédaction du concours d'orthophonie soit 2200 € (montant maximum possible par décret de 1000 € multiplié par un coefficient dérogatoire à l'appréciation du CA dont le maximum est 2,2) est lié au fait que cela nécessite quasiment l'écriture d'un livre.



Un représentant du collège A est dubitatif et ne saurait se prononcer sur ce dernier point. Il propose de voter le tableau sans cette case là car il faudrait plus d'information.

Suite à une demande de votre élue BIATSS de l'UNSA, la VP moyen précise les tarifs de l'année précédente pour les différents items du tableau. On constate qu'il n'y a pas d'augmentation notable, voire des baisses.

Le Président propose le tableau au vote à l'exception de la case litigieuse sur le concours d'orthophonie.

**Vote** de l'ensemble du tableau moins la case en question : unanimité pour

Le Président fait un point sur la contractualisation de l'UL : un courrier sera transmis aux membres du CA. Il ne mentionne pas de souci particulier, mais une réponse est à donner pour le 15 novembre. Pour le Président, cela n'est pas possible, il écrira donc en ce sens à la DGESIP. (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle)

Il est important de se focaliser sur les grands enjeux dans le Projet d'Etablissement (PE dans la suite de ce CR). Les axes du Contrat de Site (CS dans la suite de ce CR) découleront du PE. Ce dernier est plus riche que le CS qui en découle.

Le Président doit quitter le CA et va rediscuter avec les étudiants de la licence culture et communication qui veulent proposer au vote du CA une motion. La motion peut être transmise au CA mais pas votée car le CA n'a pas tous les éléments nécessaires.

Le Président présente la Conseillère d'Etablissement au Ministère pour l'Université de Lorraine : Christiane Keriél. PR à l'UJF Grenoble, elle est l'un des 9 Conseillers d'Etablissement. Elle était précédemment la Conseillère d'Etablissement des quatre établissements lorrains, elle connaît donc bien les dossiers de l'UL.

Le Président quitte le CA à 15h30.

Le VP CA présente le PE et son contexte. La version 1 du PE présente les grands objectifs politiques (trame). Elle a été rédigée par Hervé Coilland, chargé de mission. Ce pré-projet sera enrichi par les discussions dans les Conseils Centraux, les Collégiums et Pôle scientifiques, etc. la version 2 sera présentée au CA et au Sénat. On est donc ici dans l'étape d'enrichissement. Une dizaine d'actions devront être indiquée pour chacun des 3 axes :

- Faire dialoguer les savoirs pour innover en formation et en recherche,
- Travailler ensemble pour construire une université ambitieuse, efficiente et responsable,
- Conjuguer excellence et proximité.

Par ailleurs, un portefeuille d'actions (c'est-à-dire une liste d'actions à mener) sera construit pour référencer toutes les actions non précisées dans les axes ci-dessus.

S'ajoute à cela un contrat quinquennal (qui sera un CS) : il est rédigé par le Ministère mais intègre des éléments de notre PE, de l'évaluation AERES, et des priorités de l'Etat. Il y aura aussi des indicateurs, à la fois les nôtres et ceux de l'Etat. Ce document sera la base pour le calcul de la dotation de l'UL. Pour travailler, nous aurons donc le contrat quinquennal, le PE et le portefeuille d'actions.

Le VP CA signale que deux contributions écrites ont été recueillies :

Un représentant des personnalités extérieures souhaite qu'on fasse apparaître plus clairement les relations avec le Pôles de Compétitivité et les partenariats avec l'Université de la Grande Région.

Un représentant du collège B a indiqué que le PE prône l'ingénierie partout. On recourt trop à ce terme, et pas assez au terme de recherche. Par ailleurs, les Sciences Humaines et Sociales



(SHS) ne sont pas présentes en tant qu'axe stratégique, mais plutôt comme discipline d'appui. On n'évoque pas assez la formation, par exemple le fait que le temps d'enseignement est de plus en plus court dans l'année universitaire par rapport au temps d'évaluation. Enfin des passages qui font référence à des économies d'échelle devraient être supprimés.

Une représentante du collège A trouve qu'on ne distingue pas assez de présence des SHS. La dimension patrimoniale est à mentionner. L'ingénierie de la connaissance est à accompagner par le livre imprimé car le logiciel et les bases de données peuvent vite disparaître.

H. Coilland mentionne déjà une vingtaine d'entretiens avec les directeurs de Pôles et de Collégiums, il y a déjà des points importants à modifier, notamment en ce qui concerne les Lettres et Sciences Humaines: ce sera beaucoup plus précis dans la version 2.

Le VP CA souhaite revenir sur la notion d'ingénierie. Il faut raisonner sur les enjeux sociétaux de façon globale pour intégrer toutes les dimensions de la problématique, l'interdisciplinarité, relier recherche fondamentale et appliquée.

H. Coilland pense qu'il faudra un lexique pour expliciter interdisciplinarité, transdisciplinarité et pluridisciplinarité.

Un représentant du collège B constate que les humanités ne semblent pas être une priorité de l'UL. C'est une touche poétique qui permet de saupoudrer les choses sérieuses (mécanique, énergie, matériaux, etc.) dans cette version 1. Il est rassuré par le fait que ce texte sera amendé. Les SHS, c'est 1/3 des effectifs de l'UL. Il respecte le choix de l'UL d'être une université de pointe dans le domaine technique, mais certaines universités anglaises par exemple on fait le pari de l'excellence dans les domaines des SHS.

Le VP CA est sensible à ces arguments, il souligne l'importance des SHS pour faire émerger des thématiques interdisciplinaires.

Un représentant du collège A souhaiterait qu'on ne considère plus les SHS comme la cerise sur le gâteau. Au contraire, elles doivent être mises en avant pour faire remonter les vraies questions qui se posent en matière sociétale. Il faut aller au-delà du discours. Cela prend du temps, 5 ou 10 ans. Nous devons être tenaces, avoir une vraie politique, nous donner les moyens. Il faut inverser la relation sciences « dures »/SHS. Les SHS permettent de se poser les bonnes questions, ensuite les sciences « dures » peuvent y répondre. Par exemple, la ville de demain, avec 64% des 9 milliards d'êtres humains dans les villes est une problématique qui nous concerne tous.

Un représentant du collège B s'interroge sur la transdisciplinarité, car les projets de recherche sont avant tout au sein des Pôles, les projets de formation au sein des Collégiums. Il est difficile d'être contre ce qui est indiqué dans ce texte. Ce qui le choque, c'est que lorsqu'on évoque la gouvernance, on parle de tout, mais pas du CT, pas du CHSCT, et pas du dialogue social.

Le VP CA convient que dans l'axe 2, il faut montrer qu'on est bien dans le cadre du dialogue social.

Un représentant des BIATSS signale que le Sénat n'est pas mentionné. Il est important qu'il apparaisse.

**Votre élu BIATSS de l'UNSA** indique que malheureusement, certains points sont précis dans l'axe 2 (Travailler ensemble). Il évoque une phrase qui laisse à penser que le mal être des personnels, qui est indubitable du fait du faible accompagnement au changement qu'est le passage à l'UL, doit être traité essentiellement par le régime indemnitaire et l'ARTT. Il faut bien entendu faire des efforts sur ces points, c'est le travail actuel des GT mis en place, mais c'est trop limitatif. On note également quelques pages plus loin le fait qu'il est indiqué « le premier poste de dépenses est la masse salariale et en particulier la politique RH ». Ceci est en décalage avec ce qui précède, et les personnels BIATSS ne veulent pas que leur régime indemnitaire soit la source unique des économies et de l'équilibre financier de l'UL.



**Votre élue BIATSS de l'UNSA** ajoute qu'effectivement, le fait de se limiter financièrement n'est pas à écrire dans le PE. Par ailleurs elle s'interroge sur le sens d'une phrase qui précise que l'UL doit élargir son recrutement de responsables administratifs et techniques afin de répondre aux exigences.

**Votre élu BIATSS de l'UNSA** insiste sur le besoin d'une vraie Gestion Prévisionnelle des Emplois Et des Compétences (GPEEC) au sein de l'UL. Avec le vivier dont nous disposons, nous pouvons/devons développer les compétences en interne.

Un représentant des BIATSS trouve qu'on n'insiste pas assez sur la formation tout au long de la vie.

Le VP CA répond qu'effectivement, c'est un axe de développement majeur.

Un représentant des étudiants se demande si on peut parler dans le document de l'intégration des étudiants de formations paramédicales. Par ailleurs, quid de l'évaluation de sa propre formation par l'étudiant (contribution de celui-ci aux maquettes) ? Enfin les principes de Bologne et le label Tempus pourraient entrer dans le cadre de l'université de la Grande Région.

Un représentant des collectivités souhaite rappeler des éléments auxquels les partenaires institutionnels sont attachés. Les collectivités territoriales veulent subsidiarité, excellence et proximité. Six points connus apparaissent dans le document, il est utile de les rappeler : conforter une offre de formation diversifiée ; répondre aux défis d'excellence mais assurer la réussite des étudiants ; renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche donc garantir l'avenir de chaque site ; prendre en compte les interactions entre les milieux universitaires et les acteurs économiques ; veiller à l'aménagement du territoire (importance de l'équilibre lorrain) ; inscrire le projet à l'échelle de la Grande Région.

Un représentant du Collège A signale que pour recruter des enseignants chercheurs et offrir aux nouveaux professeurs des moyens (financiers, allocation de thèse, etc.) concourrait à l'attractivité.

H. Coilland précise qu'il ne faut pas faire apparaître l'excellence comme exclusive de la proximité.

**Votre élue BIATSS de l'UNSA** ajoute que pour mettre en place le dialogue social correctement, il faut du temps, en particulier pour les élus. Pourrait on envisager des décharges internes spécifiques ?

O. Thibier précise que le CVU doit se saisir de cette question.

**Votre élue BIATSS de l'UNSA** s'interroge sur le sens de la phrase « reconnaître de toutes les manières, même financière, la prise de risque individuelle ».

H. Coilland répond qu'en formation et en recherche, il peut y avoir des initiatives innovantes qui peuvent conduire à des risques en termes de carrière individuelle.

Un représentant du Collège A précise que le risque c'est le quotidien du chercheur. Ce qu'il faut financer ce sont les projets à risques, pas les personnes. Autre risque à prendre, cette fois au niveau de l'UL : ne pas fermer des disciplines sur le déclin.

Une représentante du Collège B ajoute qu'il faut aussi tenir compte des risques pédagogiques.

Le VP CA acquiesce : effectivement, on doit tenir compte de toutes les activités des enseignants-chercheurs, même les plus atypiques.

Un représentant du Collège A pense que le terme de risque est mal choisi. On parle plutôt de prime à l'originalité. Comment l'évaluer vraiment ? Il est difficile d'avoir de l'argent pour des petits projets. Mais les critères pour y mettre fin doivent aussi être très précis. Il faut fixer les objectifs et savoir arrêter ces études.



H. Coilland ajoute que pour les aspects formation, la V1 sera fortement changée, notamment via des discussions dans le Collégium Santé. Il lui a été demandé d'éviter de parler d'enseignement à distance, car dans ce terme, on insiste sur distance, dans le sens d'éloignement.

Un représentant du Collège B signale que l'ensemble des personnels est finalement évalué sur une partie seulement de leurs tâches.

Un représentant du Collège B souhaiterait qu'on inscrive quelque part (dans ce document ?) la lutte contre les inégalités et la discrimination. Il faut dire que l'UL veut concourir à l'intégration (penser au handicap) et à la lutte pour l'égalité Hommes/Femmes.

Un représentant des étudiants évoque le lien entre le secondaire et le supérieur. Pourrait-on mettre l'étudiant en avant dans ce domaine ?

H. Coilland précise que le CVU a abordé cette question dans une réunion (place des étudiants dans la sensibilisation du public lycéen) : ce sera intégré.

Un représentant du Collège B comprend l'évocation des dispositifs d'aide à la décision, la référence aux indicateurs. Mais attention à la perversité de certains d'entre eux, voire de la contradiction entre certains.

Le VP CA signale que l'UL compte faire du doctorat un diplôme phare. Cela sera évoqué.

Un représentant du Collège B ajoute alors que les termes « chercheur » et « docteur » ne sont pas assez présents par rapport à « ingénierie ».

Faute d'intervention supplémentaire, le VP CA remercie les participants pour leurs contributions et met fin au CA à 15h50.

Vos élus BIATOSS UNSA au CA :

- Béatrice VAILLANT
- Bernard DUSSOUBS